



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT,**
tenue le lundi 16 février 2015 à 20 h, en la salle du Conseil de
l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont:

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse,
Madame PAULINE QUINLAN.

Monsieur **JEAN LANGEVIN**, directeur général et
M^e **JOANNE SKELLING**, greffière, étaient également présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare
la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2015-02-087 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 16 février 2015
- 2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 5. RÈGLEMENTS**
 - 2015-02-088 5.1 Adoption du règlement numéro 1018-2015 décrétant des dépenses en immobilisations de 3 030 000 \$ et un emprunt de 3 030 000 \$
 - 2015-02-089 5.2 Adoption du règlement numéro 1019-2015 décrétant une dépense et un emprunt de 4 020 000 \$ pour le remplacement des ozoneurs à l'usine de filtration, la réfection de l'aqueduc et des égouts sur les rues de Québec, de Boucherville, d'Amos et de Sorel, l'élaboration d'un plan d'intervention pour le remplacement des infrastructures souterraines, l'acquisition d'une génératrice pour un poste de surpression et l'étude et l'analyse préparatoire pour la réfection d'aqueduc et d'égouts
- 6. AFFAIRES COURANTES**
 - 6.1 FINANCES ET TRÉSORERIE

- 2015-02-090 6.1.1 Appropriation à la réserve financière des eaux pour financer certains projets autorisés lors de l'adoption du budget 2015
- 2015-02-091 6.1.2 Annulation du financement par le fonds de roulement – exercice financier 2014
- 2015-02-092 6.1.3 Annulation du financement par l'excédent de fonctionnement – exercice financier 2014
- 2015-02-093 6.1.4 Annulation du financement par le fonds de parcs – exercice financier 2014
- 6.2 TRAVAUX PUBLICS
- 6.3 SERVICES TECHNIQUES
- 6.4 LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE ET TOURISME
- 6.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 6.6 GREFFE
- 6.7 URBANISME, ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
- 6.8 DIRECTION GÉNÉRALE
- 2015-02-094 6.8.1 Annulation et remplacement de la résolution concernant l'appui à une demande de subvention de la Société d'agriculture du comté de Shefford
- 6.9 RESSOURCES HUMAINES
- 2015-02-095 6.9.1 Embauche temporaire au sein des services administratifs
- 2015-02-096 6.9.2 Embauche au poste de greffière-adjointe
- 2015-02-097 6.9.3 Permanence de Me Joanne Skelling au poste de greffière
7. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE
8. AFFAIRES NOUVELLES
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 2015-02-098 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2015-02-087

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
16 FÉVRIER 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 16 février 2015 tel que soumis.

ADOPTÉE

2015-02-088

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1018-2015 DÉCRÉTANT
DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN
EMPRUNT DE 3 030 000 \$**

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 2 février 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **MARIE-EVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 1018-2015 décrétant des dépenses en immobilisations de 3 030 000 \$ et un emprunt de 3 030 000 \$.

ADOPTÉE

2015-02-089

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1019-2015 DÉCRÉTANT
UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 020 000 \$ POUR LE
REMPACEMENT DES OZONEURS À L'USINE DE FILTRATION,
LA RÉFECTION DE L'AQUEDUC ET DES ÉGOUTS SUR LES RUES
DE QUÉBEC, DE BOUCHERVILLE, D'AMOS ET DE SOREL,
L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION POUR LE
REMPACEMENT DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES,
L'ACQUISITION D'UNE GÉNÉRATRICE POUR UN POSTE DE
SURPRESSION ET L'ÉTUDE ET L'ANALYSE PRÉPARATOIRE
POUR LA RÉFECTION D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS**

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 2 février 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **MARIE-EVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 1019-2015 décrétant une dépense et un emprunt de 4 020 000 \$ pour le remplacement des ozoneurs à l'usine de filtration, la réfection de l'aqueduc et des égouts sur les rues de Québec, de Boucherville, d'Amos et de Sorel, l'élaboration d'un plan d'intervention pour le remplacement des infrastructures souterraines, l'acquisition d'une génératrice pour un poste de surpression et l'étude et l'analyse préparatoire pour la réfection d'aqueduc et d'égouts.

ADOPTÉE

2015-02-090

**APPROPRIATION À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DES EAUX POUR
FINANCER CERTAINS PROJETS AUTORISÉS LORS DE
L'ADOPTION DU BUDGET 2015**

ATTENDU l'adoption du budget 2015 conformément à la résolution numéro 2014-12-715 ;

ATTENDU le financement de certains projets par la réserve financière des eaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
 APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier la somme de **27 500 \$** à la réserve financière des eaux pour financer les projets suivants :

Service	Description	Montant Alloué
Travaux publics	Appareil de protection pour surtension électrique	20 000 \$
Services techniques	Travaux surdimensionnement - Faubourg 1792	7 500 \$
		27 500 \$

ADOPTÉE

2015-02-091

ANNULATION DU FINANCEMENT PAR LE FONDS DE ROULEMENT EXERCICE FINANCIER 2014

ATTENDU les résolutions numéros 2013-02-058 et 2014-02-058 relativement au financement par le fonds de roulement pour l'exercice financier 2014;

ATTENDU le financement par le fonds de roulement et que les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ;

Service	Description	Montant Alloué	Montant nécessaire	Écart	Total
Police	Véhicules patrouilles	82 611,09 \$	80 276,61 \$	(2 334,48) \$	
Police	Fiches dactyloscopiques	45 000,00 \$	42 285,45 \$	(2 714,55) \$	
Police	Équipements spécialisés	26 000,00 \$	25 920,34 \$	(79,66) \$	(5 128,69) \$
Incendies	Véhicule officier	35 000,00 \$	33 822,32 \$	(1 177,68) \$	
Incendies	Borne fontaine sèche	5 000,00 \$	4 719,17 \$	(280,83) \$	(1 458,51) \$
Travaux Publics	Contribution dével. Boisés Adams (2004)	52 042,00 \$	44 309,67 \$	(7 732,33) \$	
Travaux Publics	Qualité eau potable (2005)	26 943,00 \$	21 020,40 \$	(5 922,60) \$	(13 654,93) \$
SLCVC	Terrain de pétanque	26 000,00 \$	25 724,75 \$	(275,25) \$	
SLCVC	Chauffage gradin de l'Aréna	40 200,00 \$	39 924,85 \$	(275,15) \$	(550,40) \$
					(20 792,53) \$

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
 APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler le financement par le fonds de roulement pour l'exercice financier 2014 pour un montant de **20 792,53 \$** ;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à annuler ledit financement et à effectuer toutes les opérations nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE

2015-02-092

ANNULATION DU FINANCEMENT À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ EXERCICE FINANCIER 2014

ATTENDU QUE le financement pour des activités d'investissement a été autorisé par ce Conseil;

ATTENDU que le montant du tableau ci-dessous relativement aux variations entre le financement et les dépenses des projets suivants ;

Service	Description	Montant Alloué	Montant nécessaire	Écart	Total
Administration	Ameublement Administration	4 035,01 \$	4 027,25 \$	(7,76) \$	(7,76) \$
Police	Conteneur pour entreposage	6 500,00 \$	2 886,85 \$	(3 613,15) \$	(3 613,15) \$
Incendies	Ameublement Incendie	4 090,00 \$	6 822,44 \$	2 732,44 \$	2 732,44 \$
SLCVC	Piste piétonnière - Marcel-R.-Bergeron	15 000,00 \$	11 056,34 \$	(3 943,66) \$	(3 943,66) \$
					(4 832,13) \$

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
 APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler le financement réalisé par l'excédent de fonctionnement non affecté pour un montant de **4 832,13 \$** ;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à annuler ledit financement et à effectuer toutes les opérations nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE

2015-02-093

**ANNULATION DU FINANCEMENT PAR LE FONDS DES PARCS
 EXERCICE FINANCIER 2014**

ATTENDU la résolution numéro 2014-06-336 relativement au financement par le fonds des parcs de la mise à niveau du parc Papineau pour l'exercice financier 2014;

ATTENDU le financement par le fonds des parcs et que le montant du tableau ci-dessous ne sera pas utilisé ;

Service	Description	Montant Alloué	Montant nécessaire	Écart	Total
SLCVC	Remise à niveau - Parc Papineau	37 300,00 \$	37 253,38 \$	(46,62) \$	(46,62) \$
					(46,62) \$

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
 APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler le financement par le fonds des parcs pour l'exercice financier 2014 pour un montant de **46,62 \$** ;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à annuler ledit financement et à effectuer toutes les opérations nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE

2015-02-094

**ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION
 CONCERNANT L'APPUI À UNE DEMANDE DE SUBVENTION DE
 LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE SHEFFORD (SACS)**

ATTENDU la tenue des Jeux équestres mondiaux en 2018 au Parc équestre de Bromont, lieu historique dédié aux sports équestres depuis plus de quarante (40) ans;

ATTENDU QUE le Parc équestre de Bromont est exploité par la Société d'agriculture du comté de Shefford (ci-après SACS), une personne morale

sans but lucratif, dont la mission est notamment l'aménagement et la gestion des installations du Parc équestre de Bromont, entre autres en y implantant un centre d'entraînement et de compétitions;

ATTENDU QUE ce projet mis de l'avant par la SACS inclut la construction d'un manège intérieur et des bâtiments et infrastructures accessoires sur un terrain appartenant à la Ville de Bromont (lot 3 598 880) et qui fait déjà l'objet d'une convention intervenue avec la Ville en 2006 concernant son usage;

ATTENDU QUE le manège intérieur projeté constituera un héritage pour la communauté Bromontoise;

ATTENDU QUE ce manège deviendra le premier centre d'excellence national du Canada en sports équestres dont l'usage sera étendu non seulement à la tenue des jeux équestres mondiaux 2018, mais servira également au grand public amateur de sports équestres;

ATTENDU QUE ce projet permettra d'accueillir de nombreux stages de formation, conférences, séminaires, tant de Canada Hippique que de la Fédération équestre internationale en plus des compétitions internationales;

ATTENDU QUE ce projet contribuera également à implanter un programme de sport-études en sport équestre et le développement de jeunes cavaliers amateurs favorisant la formation de la relève;

ATTENDU QU'il est également prévu que ces installations soient accessibles et puissent être utilisées par l'ensemble de la population pour tout autre type d'événement à titre personnel, corporatif ou événementiel, ainsi que comme lieu d'exposition temporaire ou permanente, les installations prévues étant d'une dimension qui n'a pas d'équivalent actuellement dans la grande région de l'Estrie;

ATTENDU QUE la construction de ces installations doit être achevée au plus tard le 20 décembre 2015 incluant la procédure d'appel d'offres et le déroulement des travaux, et ce en raison d'un programme de financement des gouvernements du Québec et du Canada;

ATTENDU QU'une très importante partie des fonds visant à financer la construction de ce manège provient d'un programme d'aide financière des gouvernements du Canada et du Québec, soit dix millions de dollars (10 000 000 \$) sur un financement totalisant quinze millions de dollars (15 000 000 \$), la part excédentaire de la subvention devant être financée par la Société d'agriculture du comté de Shefford;

ATTENDU QUE la Ville a déjà démontré concrètement son support pour les activités de la SACS, y ayant déjà investi à ce jour une somme d'environ 1,5 M et qu'elle souhaite la réalisation de ce projet, mais ne désire ni accroître son financement direct pour le projet qui fait l'objet de la présente résolution, ni assumer aucune responsabilité additionnelle;

ATTENDU QUE la SACS déclare détenir l'expertise, l'expérience et la capacité nécessaire pour la réalisation du projet;

ATTENDU QUE la Ville souhaite cependant s'assurer du respect de toutes les règles de droit public afférentes à ce projet;

ATTENDU la décision de la Ville de ne pas investir dans ce projet, la SACS devra, pour permettre sa réalisation, souscrire à tous les engagements nécessaires pour combler la part des coûts qui ne sera pas subventionnée et s'engager à couvrir tous les frais du projet à l'entière exonération de la Ville ainsi que s'engager à respecter toutes les règles en matière contractuelle auxquelles serait soumise la Ville;

ATTENDU QUE la Ville prend l'engagement de s'assurer par la conclusion d'une entente valide avec la SACS que les objectifs, la mission, les activités et les événements qui auront lieu dans ces infrastructures respectent les exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) ainsi que tout engagement auquel la Ville pourrait souscrire;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Ville conclura avec la SACS un bail emphytéotique d'une durée maximale de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans afin de préciser par écrit chacune des obligations de cette dernière envers la Ville, moyennant un paiement nominal, mais à charge notamment par la SACS de construire les installations, de financer le projet, d'en assurer l'exploitation, et ce, à son entière responsabilité, tout en offrant à la Ville les garanties suffisantes pour faire en sorte que cette dernière ne soit pas, dans quelques conditions que ce soit, tenue d'assumer les obligations de la Société d'agriculture du comté de Shefford ou par tout autre moyen semblable;

ATTENDU QUE le projet de bail emphytéotique sera soumis au conseil municipal pour approbation;

ATTENDU l'adoption par ce Conseil de la résolution numéro 2014-11-661 à la séance du 3 novembre 2014 laquelle prévoit notamment que la Ville se portait propriétaire, maître d'œuvre et donneur d'ouvrages, selon les exigences antérieurement imposées par le programme de subventions gouvernemental;

ATTENDU QU'il est maintenant entendu que la Ville n'aura pas à intervenir à titre de propriétaire, maître d'œuvre ou donneur d'ouvrage de ce projet puisque ces responsabilités seront entièrement assumées par la SACS;

ATTENDU QU'en vertu des exigences des gouvernements du Canada et du Québec eu égard à ce type de programme de subvention habituellement accessible uniquement aux municipalités, la Ville doit confirmer par résolution son appui au projet proposé par la SACS;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU**

QUE les attendus de la présente en font partie intégrante.

QUE la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 2014-11-661 adoptée à la séance du 3 novembre 2014.

QUE le directeur général de la Ville soit mandaté pour négocier les ententes nécessaires à la réalisation du projet, aux conditions stipulées à la présente résolution.

QUE le directeur général de la Ville fasse rapport au conseil municipal de l'évolution du dossier avant tout engagement définitif de la Ville à l'égard du présent projet.

QU'à l'exception d'une partie des honoraires liés à la préparation du projet de bail emphytéotique tel qu'approuvé par la résolution numéro 2014-11-665, tous les frais inhérents à ce projet sont à l'entière charge de la Société d'agriculture du comté de Shefford (SACS).

QUE la SACS adopte dans les dix (10) jours des présentes, une résolution par laquelle elle déclare adhérer aux principes proposés par la présente résolution.

ADOPTÉE

2015-02-095

**EMBAUCHE TEMPORAIRE AU SEIN DES SERVICES
ADMINISTRATIFS**

ATTENDU QU'en raison de l'absence prolongée de madame Senécal, le service de la trésorerie a besoin d'une ressource pour la préparation des dossiers de vérification pour l'exercice financier 2014;

ATTENDU QUE des entrevues ont eu lieu afin de trouver la personne la plus qualifiée détenant de l'expérience en milieu municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'embaucher madame Guylaine Gagnon, en tant que comptable en soutien aux services administratifs, poste de catégorie cadre pour une période indéterminée et ce, à compter du 17 février 2015.

QUE le salaire de madame Gagnon soit fixé à 34,66 \$ /heure pour un horaire moyen de 37,50 heures par semaine.

ADOPTÉE

2015-02-096

**EMBAUCHE DE MADAME CATHERINE NADEAU AU POSTE DE
GREFFIÈRE ADJOINTE**

ATTENDU QUE madame Stéphanie Déraspe, greffière adjointe, a remis sa démission afin de relever d'autres défis et quitté son emploi à la Ville de Bromont le 13 février 2015;

ATTENDU QUE suite à l'affichage du poste de greffier adjoint, 58 candidatures ont été reçues et qu'un comité de sélection composé de Joanne Skelling, greffière et Marie-Jérôme Hanoul, directrice des ressources humaines, a passé des entrevues

ATTENDU QUE le choix du comité de sélection s'est porté sur la personne répondant le mieux aux critères de la Ville afférents à ce poste;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'embaucher madame Catherine Nadeau au poste de greffière adjointe, à compter du 9 mars 2015, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans et qu'elle soit assujettie à une période de probation de six (6) mois.

QUE madame Nadeau soit assujettie à la politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres réguliers de la Ville de Bromont.

D'adopter le contrat de travail de madame Nadeau, tel que soumis au soutien des présentes et d'autoriser la mairesse et la directrice des ressources humaines à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Bromont.

ADOPTÉE

2015-02-097

**PERMANENCE DE ME JOANNE SKELLING AU POSTE DE
GREFFIÈRE**

ATTENDU QUE le contrat de madame Joanne Skelling se termine le 28 février 2015 et que l'article 22 de la politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres réguliers de la Ville de Bromont prévoit qu'automatiquement à la fin d'un premier contrat, si la Ville désire garder l'employé cadre régulier, il deviendra permanent, à moins que cet employé désire rester à contrat ;

ATTENDU QUE madame Skelling est à l'emploi de la Ville depuis quatre (4) ans et que son travail est à la satisfaction de la Ville ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De confirmer la permanence de Me Joanne Skelling au poste de greffière, en conformité avec l'article 22 de la politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres réguliers de la Ville de Bromont, à compter du 1^{er} mars 2015 et qu'elle soit régie par la politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres réguliers de la Ville de Bromont.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne se prévaut de la période de questions.

20015-02-098

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée, à 20 h 14.

ADOPTÉE

(s)

JOANNE SKELLING, GREFFIERE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

(s)

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le
2015.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

JOANNE SKELLING, GREFFIERE